



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50281

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'insuffisante prise en compte des problèmes spécifiques d'apprentissage du langage rencontrés par les enfants dysphasiques et dyslexiques. Alors que la lutte contre l'illettrisme et l'échec scolaire est un aspect fondamental de la lutte contre l'exclusion, la méconnaissance de cette question est préoccupante. En effet, la fréquence de la dyslexie est évaluée de 8 à 10 % de la population, celle de la dysphasie à 1 % de la population. Les associations de parents et de professionnels appellent à un dépistage précoce des troubles spécifiques d'apprentissage du langage oral et écrit et à un développement des structures et d'une pédagogie adaptées, comme il en existe dans de nombreux pays européens. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures sont envisagées afin d'assurer à ces enfants une réponse adaptée à leurs besoins, dans le cadre d'une scolarité normale.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50281

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1740